



Prete nom pour obtenir une location immo pour ma soeur

Par **dd9427**, le **23/02/2012** à **21:45**

Bonjour, je voudrais aider ma soeur qui cherche une location immo en region parisienne mais dont le salaire se limite au smic et donc qui trouve toute les difficultés pour faire accepter son dossier meme pour les studio à 500 €. J'ai pensé alors que je pouvais faire office de prete nom, ou alors monter un dossier à deux (mon salaire étant plus confortable) pour le rendre plus alléchant. Quelqu'un peut t'il me dire quels sont les risques d'une telle pratique et les inconvenients eventuels (impots ?, assurances ?...) merci

Par **vanceslas**, le **24/02/2012** à **11:28**

Bonjour proposez aux futurs bailleurs d'être garant c'est plus simple et moins risqué pour vous cordialement

Par **amajuris**, le **24/02/2012** à **11:33**

bjr, déjà ce que vous proposez est à la limite de la légalité car un contrat selon le code civil doit être exécuté de bonne foi ce qui ne sera pas le cas. En tant que co-locataire déclaré, si votre soeur ne paie pas, c'est vous qui devrez payer pour elle donc vous prenez des risques financiers et également le risque de vous fâcher avec votre soeur. Par contre vous pouvez vous porter caution mais cela présente aussi des risques.